

PUBLICS CONCERNES

Personnes habilitées par leurs fonctions à évoluer en hauteur.
Personnes en charge du management ou en charge de la prévention.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable d'optimiser la gestion des risques de chutes inhérents à son poste de travail.

- RENFORCER LES CONNAISSANCES THÉORIQUES
Cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques de hauteur en entreprise.
- OPTIMISER LES COMPÉTENCES TECHNIQUES
Cadre opérationnel de la mise en pratique des différentes techniques d'accès et de positionnements sur cordes.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Audiovisuels, matériels de démonstration, référentiels.

PROGRAMME – DE DEUX A CINQ JOURS

Contenu pédagogique – 0,5 jour

- L'EVALUATION DU RISQUE PROFESSIONNEL
Prévention du risque de chute en hauteur (organisation, conséquence, responsabilité)
- ANALYSE DU CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF
Code du travail, obligations, droits et devoirs
Recommandations CRAM et INRS
- PRÉSENTATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION
Normes et certifications
EPC, EPI antichute, dispositifs d'ancrages
Signalisations et balisages
- RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION, DE MAINTENANCE ET DE VÉRIFICATION
- MESURES D'ORGANISATION DU SECOURS ET DU SAUVETAGE

Contenu de mise en situation et évaluation des compétences – 2,5 à 4,5 Jours

- MISE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES D'ACCÈS ET DE POSITIONNEMENT SUR CORDES
Equipement, progression et rechape
- MISE EN PRATIQUE DES TECHNIQUES DE SAUVETAGE SUR CORDES
- SYNTHÈSE OPÉRATIONNELLE EFFECTUÉE PAR LE FORMATEUR
Exercice sous forme d'ateliers sur structure et analyse corrective
- VALIDATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES



FORMATION INITIALE

DUREE
GROUPE

DEUX JOURS A CINQ JOURS
HUIT PARTICIPANTS MAXIMUM



RECYCLAGE ANNUEL

DUREE
GROUPE

UN JOUR A DEUX JOURS
HUIT PARTICIPANTS MAXIMUM